



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 27 février 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Jules Ferland
David Ferguson

Était absente : Mme Antoinette Boilard-Lord

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 02 - 018 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. PAARRM - demande de substitution
4. Direction incendie
5. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 27 février 2017
soit accepté tel que présenté.

2017 - 02 - 019 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2017 - 02 - 020 PAARRM - demande de substitution

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Aide à
l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) a été faite par
résolution n° 2016-05-022 en date du 16 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sur le chemin Kempt n'ont pas été reconnus
comme des travaux admissibles dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande au ministre de
substituer la demande originalement soumise pour le chemin de Kempt en faveur
des travaux effectués sur le chemin de New-Glasgow.

Résolution n° 2017 - 02 - 021 Direction incendie

CONSIDÉRANT le besoin des 8 municipalités du centre et de l'ouest de la MRC
d'Avignon en terme de direction incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche Partie Sud-Est, Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia ont exprimé leur volonté de se regrouper pour se munir de cette ressource ;

CONSIDÉRANT l'ouverture exprimée au conseil des maires pour que la gestion de ce poste soit prise à la MRC d'Avignon dans la mesure où l'ensemble des coûts seront assumés par les municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande à la MRC d'Avignon de prendre en charge la gestion administrative du poste de directeur incendie.

Résolution n° 2017 - 02 - 022 Levée de l'assemblée

À 18 h 40, M. David Ferguson propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier